



## Bâtir un nouvel index égalité : il était temps !

Egalité Publié mercredi 29 novembre 2023 par [Béatrice Clicq](#), [Secteur Égalité professionnelle](#)



En vigueur depuis 2019, force est de constater que l'index égalité est passé à côté de son objet : aboutir à une obligation de résultat en matière d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

Dès ses débuts, FO n'a cessé d'en dénoncer les failles pour en revendiquer une révision en profondeur.

Finalement, notre persévérance a payé.

En effet, lors de la conférence sociale du 16 octobre dernier en réponse à nos demandes, la Première ministre a annoncé des concertations pour bâtir un nouvel index égalité, afin qu'il soit plus ambitieux, plus transparent, plus fiable et mieux contrôlé. Elle a ainsi acté la transposition de la directive portant sur la transparence salariale, pour laquelle FO s'est pleinement impliquée au niveau de la CES.

Cette directive impacte notamment l'indicateur principal qui était censé s'attaquer à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Celui-ci identifie les inégalités par tranche d'âge et par catégorie de postes équivalents.

Cependant, il ne compare ni tous les salariés, ni toute la rémunération, ni même les salariés pour un travail de valeur égale. De plus, un seuil de pertinence ainsi qu'une pondération réduisent les écarts visibles à peau de chagrin.

Or, avec la directive, une évaluation paritaire permettra de recenser les différences de rémunération injustifiées. Il est question de comparer toute la rémunération et tous les salariés à travail égal ou de valeur égale, le tout sans pondération. Pour tout écart de rémunération injustifié d'au moins 5 % et qui ne serait pas supprimé au bout de six mois, une évaluation plus fine devra être menée afin de le corriger définitivement. De fait, l'indicateur principal de l'index égalité devra être remanié.

Pour FO, cela doit être l'occasion de passer d'un indicateur inopérant à la correction effective des écarts de rémunération basée sur un processus d'évaluation fiable, présenté de manière complète en CSE et servant de base à la négociation collective portant sur l'égalité professionnelle et salariale.

FO revendique également un nouvel indicateur sur la proportion de femmes et d'hommes dans les 10 % de salaires les moins élevés.

FO compte sur les concertations à venir pour enfin aboutir à une réelle égalité de rémunération entre les femmes et les hommes !

**Béatrice Clicq Secrétaire confédérale au Secteur de l'Egalité et du Développement durable**

**Secteur Égalité professionnelle** Secteur Égalité professionnelle